# Miscellanea

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **65 (1951)**

Heft 2-3

PDF erstellt am: **26.05.2024**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

ora virûm, ob nominis celebritatem magnam / volitanti, in precipuis, Helveticorum archi / vorum, tablinis... » Es handelt sich um das Wappen der Anna Ryhiner (geb. 1579, gest. 1655), Tochter des Ratschreibers Emanuel Ryhiner-Krug, die Gattin des erwähnten Prof. Dr. Hans Ludwig Iselin, welche nach dessen Hinschied in zweiter Ehe den Oberstzunftmeister Johann Jakob Burckhardt heiratete, daher das

Wappen *Burckhardt :* in g. Schild mit schw. Rand eine schw. Hausmarke. Helmzier : auf gekröntem Helm ein offener gelb-schwarzer Flug (Fig. 93) Johann Jakob Burckhardt, geb. 1577, war Ratsherr zum Schlüssel, wurde 1625 Oberstzunftmeister und starb 1629 an der Pest, der damals in Basel 2647 Personen erlagen. Diese Seuche soll « dem Blute nachgefahren und hat Blutsverwandte nach einander weggerafft. So sind ganze Familien gestorben, die doch nicht zusammengelebt ». Vor dieser Pestilenz regierte ein allgemeines Kopfweh.

---

## Miscellanea

**Gastwirtswappen aus Basel.** Als beredter Beweis dafür, wie der Name eines Gastwirtschaftsbetriebes das Wappen seines Besitzers beeinflussen kann, sei hier an die Krone im Schild des Malers und Kronenwirts Wolfgang Koch, † vor 1529, erinnert oder an den Schnabel des Helmziermannsrumpfes des Schnabelwirtes Hans Beckel, † 1602, dessen Gastwirtschaft sein gleichnamiger Sohn

Fig. 94.

Fig. 95.

Hans Beckel-Brombach, geb. 1564, † 1611, weiterführte [1]). Bisweilen geht aber die Beeinflussung so weit, dass das angestammte Familienwappen verdrängt wird und man von eigentlichen persönlichen Gastwirtswappen reden kann.

Hier zwei Beispiele : Johannes Schwarz, Inhaber des vor 1760 eingegangenen Wirtshauses « zum Salmen » an der Rheingasse in Klein-Basel, führt 1681 als Vorgesetzter E.E. Gesellschaft zur Hären als persönliches Wappen auf einem Dreiberg einen gebundenen Salm, der sich als Helmzier wiederholt (Fig. 94). Desgleichen führt der 1729 verstorbene Gastwirt Hans Heinrich Hauser, Besitzer der « Drei Könige », 1701 als Sechser E.E. Zunft zu Gartnern ein Spezial-~~wappen,~~ das drei Kronen zeigt und als Helmzier zwischen einem offenen Flug auf gekröntem Helm einen Mohrenrumpf (Fig. 95). Solche Gastwirtswappen sind gewiss keine Basler Eigenheit, vielleicht ist es einem Leser dieser Zeilen möglich, weitere Beispiele aus andern Gegenden namhaft zu machen. *W. R. St.*

**La controverse Scrope-Grosvenor-Carminow.** — Un des incidents les plus intéressants et les plus importants dans l'histoire du blason en Angleterre est la controverse triangulaire entre Scrope, Grosvenor et Carminow. Cette affaire est peu connue en dehors de l'Angleterre, et j'ai pensé qu'un résumé pourrait intéresser les membres de la S.S.H., d'autant plus que M. Pereira l'a quelque peu défigurée dans *The Colour of Chivalry*.

En 1385, quand le roi Richard II envahit l'Ecosse, deux de ses chevaliers, Sir Richard Scrope de Bolton, en Yorkshire, et Sir Robert Grosvenor, de Cheshire, se trouvèrent portant le même écu, « dazure ove une bende dore ». Scrope s'en plaignit, mais Grosvenor maintint que Sir Gilbert Grosvenor vint en Angleterre avec Guillaume le Conquérant [2]) armé de la bande d'or et que depuis lors, tous ses ancêtres l'avaient toujours portée. L'affaire fut plaidée devant la *curia militaris*, siégeant sous la présidence du connétable d'Angleterre. Quelques centaines de témoins furent entendus et, parmi ceux qui déposèrent pour Scrope, furent Jean de Gand, roi de Castille et duc de Lancaster, son fils Henri (plus tard le roi Henri IV), et le poète Geoffrey Chaucer. L'affaire traîna. Enfin, en 1389, le connétable décida en faveur de Scrope, mais en accordant à Grosvenor la permission de porter « les ditz armes ove un playn bordure d'argent ». Cette décision déplut aussi bien à Scrope qu'à Grosvenor et ce dernier en appela au roi. Richard II prononça sa sentence personnellement le 27 mai 1390 en confirmant le droit de Scrope de porter la bande d'or et en annulant la permission qu'avait accordée le connétable à Grosvenor de porter la bande brisée d'une bordure d'argent. Parmi les motifs de cette annulation, le roi expliqua que « tiel bordere nest difference sufficeant en armes entre deux estraunges et dun roialme, mes taunt soulement entre cousyn et cousyn ».

Plusieurs des témoins parlèrent d'un troisième personnage, Thomas Carminow, de Cornouailles, qui s'arma d'azur à la bande d'or en 1360 lors de l'expédition en France. A cette occasion, le droit de Carminow de porter ces armes fut contesté par Grosvenor. Rien n'indique la conclusion de cette affaire, mais il est évident que les deux adversaires continuèrent à porter la bande sans modification. A une autre occasion, pendant la même campagne, Carminow « chalangea » le droit de Scrope de porter la bande d'or. Cette fois, l'affaire fut jugée immédiatement par le connétable aidé de six chevaliers qui décidèrent que Scrope et Carminow avaient l'un et l'autre établi leur droit. Il est assez amusant de noter que, selon ces juges, Carminow prouva que ses ancêtres s'étaient armés de la bande d'or depuis le temps du roi Artus, Scrope depuis la Conquête seulement.

Depuis le jugement de 1390, les Scrope et les Carminow ont porté la bande d'or sans interruption. Grosvenor par contre, dut choisir un nouvel écu, et il prit d'azur à la gerbe d'or, armoirie portée aujourd'hui par son descendant, le duc de Westminster.

Certains auteurs modernes ont dit que Carminow et Grosvenor se sont battus pour leur controverse, et M. Pereira le dit aussi de Scrope et Grosvenor. En réalité, les trois disputes ont été conclues juridiquement. L'erreur provient sans doute d'une mauvaise interprétation du terme « chalanger ». En anglais moderne, « challenge » veut dire quelquefois inviter à se battre en duel, mais son sens normal est disputer, nier, et c'est dans ce sens que nous devons interpréter « chalanger ».

Ceux qui désirent de plus amples renseignements sur cette affaire, peuvent consulter les ouvrage suivants :

Sir N. H. Nicolas, *The Scrope and Grosvenor Controversy 1385-1390*, Londres, 1832 (2 volumes seulement ont été imprimés, Nicolas étant mort avant de terminer le 3e volume).

*The Herald and Genalogist*, vol. I, (1863) p. 385.

*The Ancestor*, vol. I (avril 1902), p. 16-.

« The Scrope and Grosvenor Controversy 1385-1391 », par R. Stewart-Brown, dans *Transactions of the Historic Society of Lancashire and Cheshire*, vol. 89 (1938), p. 1.

*H. Stanford London F. S. A.*

---

[1]) Einen Irrtum begeht Peter Buxtorf, Basler Jahrbuch, 1944, S. 33, indem er diesen Schnabel als lange « Waggis-Nase » bezeichnet.

[2]) Cette généalogie traditionnelle a été démolie dans *The Ancestor*, vol. I (1902), p. 166, et vol. II, p. 148.

**Les armoiries de Saint-Pierre-et-Miquelon.** Le petit archipel de Saint-Pierre et Miquelon, situé au sud de Terre-Neuve, est formé de trois îles principales : Saint-Pierre, Langlade et Miquelon. Les deux dernières sont reliées par un isthme sablonneux d'environ 12 km. La superficie totale de l'archipel est de 241 km. carrés. Le chef-lieu est Saint-Pierre, petite ville de 3500 habitants, située sur l'île du même nom. L'occupation principale des habitants est la pêche à la morue. On y élève aussi avec succès des animaux à fourrures, renards argentés principalement.

Dès le XIVe siècle, des Basques français séjournèrent aux Iles de Saint-Pierre. Des Bretons et des Normands vinrent y pêcher la morue dès 1504 et Jacques Cartier, à bord de la « Grande-Hermine », s'y arrêta le 5 juin 1536. Il y rencontra plusieurs navires de France et de Bretagne et prit possession de l'archipel, au nom du Roi. Il passa par Terre-Neuve le 16 juin et arriva en France un mois plus tard. Ce n'est qu'en 1604 que des pêcheurs français fondèrent les premiers établissements permanents, mais en 1703, à la suite du Traité d'Utrecht, la France céda l'archipel à l'Angleterre. Le Traité de Paris (10 février 1763) le restitua à la France, ce qui n'empêcha pas les Anglais de le reprendre le 14 septembre 1778. Le 23 juillet 1783, le baron de l'Espérance réoccupa les Iles conformément aux dispositions que devait confirmer officiellement le Traité de Versailles du 3 septembre suivant. Les Iles sont ensuite reprises par les Anglais le 14 août 1793, par les Français le 28 août 1796, puis de nouveau par les Anglais en mars 1803. Ce n'est qu'à partir de 1816 que Saint-Pierre et Miquelon, de nouveau françaises, connurent la tranquillité.

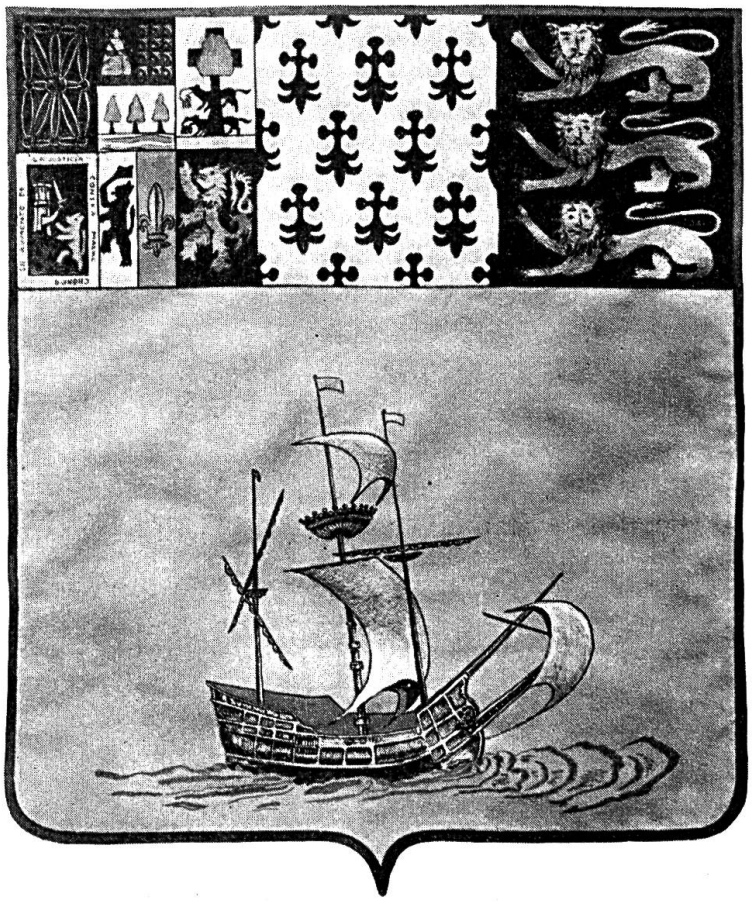

Fig. 96. Armes de Saint-Pierre et Miquelon.

Les armoiries de Saint-Pierre et Miquelon sont fort récentes puisqu'elles ont été créées en novembre 1937 par la Commission des Sites et Monuments Historiques de ces Iles. Elles sont : *d'azur à la caravelle d'or, au chef tiercé en pal, au* 1 (les sept provinces basques) : *coupé d'un, parti de deux ce qui donne six quartiers* : a) *de gu. aux chaînes d'or posées en croix, en sautoir et en orle, chargées en cœur d'une émeraude au nat.* (Navarre et Basse-Navarre) ; b) *coupé au 1er parti de gu. à un roi vêtu et cour. d'or, assis sur un trône du même et tenant de la dextre une épée nue, aussi d'or, la pointe dirigée vers le chef, et de gu. à 12 canons d'or posés 3, 3, 3, 3 ; au 2e, d'or à 3 arbres de sin. rangés au-dessus d'ondes d'art. et d'az.* (Guipuzcoa) ; c) *d'art. au chêne terrassé de sin., br. sur une croix latine de gu., acc. de 2 loups passant de sa. posés l'un au-dessus de l'autre, l'un devant, l'autre derrière le fût, et ravissant chacun un agneau au nat. ensanglanté de gu.* (Biscaye) ; d) *de gu. au château crénelé d'or sommé de 3 tours du même, un dextrochère armé d'art. issant de la porte dudit château vers sénestre et tenant une épée d'or posée en bande, dont il menace un lion du même, le tout posé sur une montagne d'art. ; à la bordure d'art. chargée de cette inscription en lettres de sa.* : EN AUMENTO DE LA JUSTICIA CONTRA MALHECHORES (Alava) ; e) *d'or à un lion de gu. tenant de la dextre un dard, la pointe en chef, du même ; parti d'az. à la fleur de lis d'or* (Labourd) ; f) *de gu. au lion d'or* (Soule)[1] ; au 2 : *d'hermines* (Bretagne) ; *au 3 : de gu. à trois léopards d'or* (Normandie, avec un léopard en trop !). La caravelle est une allusion à la prise de possession de l'archipel par Jacques Cartier et les trois quartiers du chef rappellent les provinces d'origine de la majorité des familles qui forment la petite population des Iles. Ces armoiries ont décoré le grand hydravion « Ville de SaintPierre » (1938) (fig. 96). Si la composition de ces armes est bien choisie, il est regrettable que leur style artistique soit aussi éloigné de celui de la bonne époque héraldique.

*Léon A. Joner.*

---

[1] Blasonnement d'après : J. Meurgey, *Les blasons des provinces et des villes basques*. Bayonne, 1932.

**Tapisseries et héraldique.** La « Kunsthalle » de Bâle a pu, grâce à l'amabilité des autorités françaises, exposer au début de l'année une partie des magnifiques tapisseries de l'Apocalypse d'Angers. Ces tapisseries ont été faites pour le duc Louis I d'Anjou, sur les cartons de Hennequin de Bruges, par Nicolas Bataille, lissier parisien, à la fin du XIVe siècle. Elles sont donc les plus anciennes tapisseries connues de pareille qualité. Si nous en parlons ici, c'est qu'elles intéressent l'héraldiste à deux points de vue : sur les sept grandes pièces qui représentent vraisemblablement les évêques des sept églises d'Asie auxquels s'adresse l'Apôtre, les personnages sont entourés de papillons dont les ailes sont aux armes de Louis I et de sa femme Marie de Bretagne (fig. 97) ; c'est là une utilisation et une présentation vraiment originales des armoiries ! Quelques écus d'Anjou ordinaires figurent aussi sur les frises supérieures.

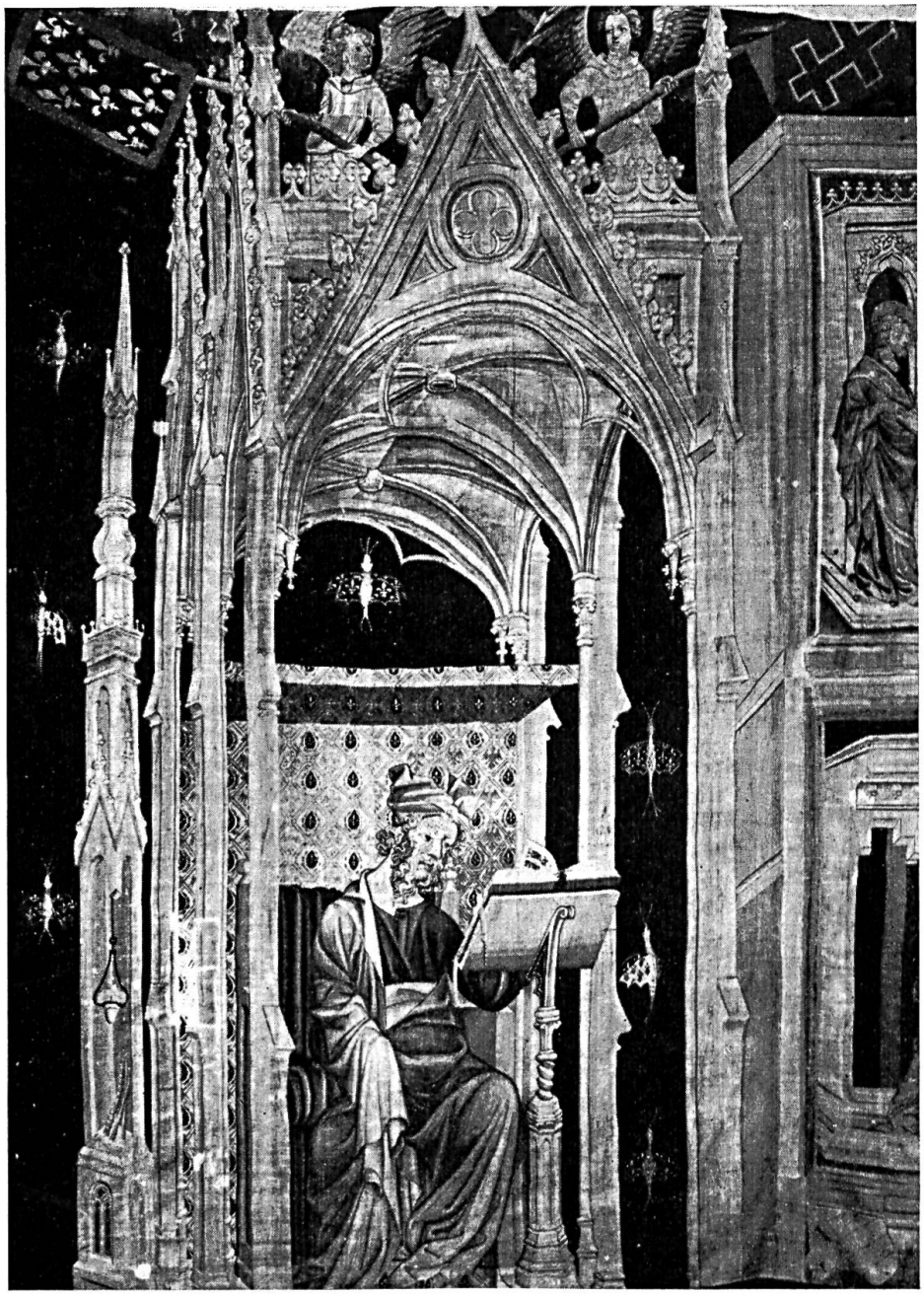

Fig. 97. Une des tapisseries d'Anger.

Au-dessus des petits édifices gothiques qui abritent ces évêques, deux anges tiennent, l'un une bannière aux armes d'Anjou, l'autre une bannière d'azur chargée d'une double croix brune alésée, bordée d'or. D'où vient cet emblème ? La croix double est véritablement l'image de la *vraie croix*, la traverse supérieure étant le *titulus*, telle qu'elle figure sur de nombreux monuments orientaux. Or les Angevins vénéraient la croix double sous les aspects d'un reliquaire de la vraie croix qui avait cette forme et qui, dès 1359, trouva abri dans la chapelle du château d'Angers. Les tapisseries, actuellement à la cathédrale d'Angers, ornaient primitivement les salles et la chapelle du château de cette ville. La croix des étendards est donc « au naturel », la bordure d'or étant une sorte d'auréole. Par la suite la croix double, emblème de la 2e maison d'Anjou, fut reprise par la maison de Lorraine qui en descendait. Elle devint le symbole de la résistance de ce pays depuis la fameuse bataille de Nancy où, avec l'aide des Suisses, le duc de Lorraine défit et tua Charles le Téméraire.

Ces quelques brefs détails sont extraits de l'ouvrage très intéressant de Pierre Marot, *le symbolisme de la croix de Lorraine*, paru en 1948 aux éditions Berger-Levrault à Paris, ouvrage qui contient beaucoup de documents et de renseignements précieux pour l'héraldiste. L'auteur y étudie l'origine de la croix double, son développement comme emblème de la Lorraine, et son emploi décoratif dans ce pays.

*L. J.*